

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre
de conseillers en exercice 10
de présents 6
de votants 9

OBJET

*Dispositif Actes :
Finances Locales – Décisions
budgétaires 7.1
N°2023-08*

**Affectation des résultats
2022**

Convocation établie le 07/03/2023

Délibération affichée le
20/03/2023

Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
20/03/2023

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Fabrice WIEGERT, Dominique MATHEY, Guy FURDFIN, Olivier KUBLER, Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT

Étaient absents et excusés : David RICHARD, Gilles JONCHERAY, Arnaud MELINE, Valérie LHUILLIER

Pouvoirs :

Gilles JONCHERAY à Dominique MATHEY, David RICHARD à Paulette CLEMENT, Arnaud MELINE à Guy FURDIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique MATHEY, maire de Dommartin-sous-Amance, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 16 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 31 517.10
- Un excédent reporté de : 73 415.72
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 104 932.82

- Un déficit d'investissement de : **42 220.64**
- Soit un besoin de financement de : 42 220.64

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent 104 932.82
Affectation complémentaire en réserve (1068) 42 220.64
Résultat reporté en fonctionnement (002) **62 712.18**

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit 42 220.64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 16 mars 2023
Le Maire, Dominique MATHEY

